



OGEC Ecole Notre Dame  
12, rue d'Issé  
44590 Saint Vincent des Landes

le 30/06/2023

Madame, Monsieur,

Pour l'année scolaire 2023/2024, le conseil d'administration de l'école Notre Dame a voté trois montants de contributions possibles : **29€** ou **32€** ou **35€ par mois et par enfant**. Une contribution libre, **supérieure à 35€** par mois et par enfant est également possible. Les contributions sont à payer **sur 10 mois**, de septembre à juin.

*Nous vous rappelons que les contributions scolaires servent à financer les charges d'investissement en lien avec l'immobilier et le caractère propre de l'établissement, l'école ne pouvant percevoir aucune subvention de la municipalité pour financer ces charges.*

Nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous, pour le **lundi 4 septembre 2023** accompagné du chèque pour les familles choisissant le règlement annuel

Cordialement

Le Bureau OGEC

✂ .....

Nom : .....

Prénom : .....

Montant de la contribution mensuelle choisie par enfant:	nombre d'enfants	Total mensuel / famille
<input type="checkbox"/> 29€    ou <input type="checkbox"/> 32€    ou <input type="checkbox"/> 35€ ou <input type="checkbox"/> libre : .....€	.....	..... €

Mode de règlement choisi :	
<input type="checkbox"/> règlement par prélèvement automatique mensuel (joindre un RIB pour les nouvelles familles ou en cas de changement de coordonnées bancaires).	<input type="checkbox"/> règlement annuel de .....€ par chèque à l'ordre de OGEC école Notre Dame.

Signature(s) :